



CDC HABITAT - ADOMA

Pour les deux dispositifs ADOMA, il est indispensable d'être majeur et solvable

Pension de Famille

32 Rue Francis Marcéro, 11100 NARBONNE / 04.68.46.17.03

Responsable de Résidences : Mme Nadia SAHLAOUI ; mail : nadia.sahlaoui@adoma.cdc-habitat.fr

Permanences/accueils : Lundi et Mercredi 10h à 13h les après-midis sur RDV, fermé le Vendredi après midi

Composition de l'équipe : 1 agent d'accueil et de service et 1 technicien d'entretien et de maintenance

Financement : Convention DDCSPP, convention APL, financement des résidents avec les loyers

Nombre de places et description de la pension : 18 logements de 21 à 31 m², en semi-collectif (15 logements pour personnes seules et 3 avec accès pour les personnes à mobilité réduite), T1 et T1 Bis soit 21 places au total. Les logements se composent d'une kitchenette, un espace de vie avec table, chaises, un espace couchage et un espace repas/TV, une salle d'eau/WC. Les studios sont entièrement meublés. Un service blanchisserie est mise à disposition des résidents deux fois /mois. Les locaux comportent également des espaces collectifs, avec une présence de l'équipe du lundi au vendredi.

La redevance varie entre 416.01 euros/mois le studio et 489.11 euros le T1bis (avec caution égale) et comprend : le logement adapté avec loyer et charges comprises et veille sociale. Le logement est transitoire ou définitif, selon le projet de la personne.

Public : Ce sont des personnes en situation d'isolement et de grande exclusion, éprouvant des difficultés à vivre totalement seules mais néanmoins « stabilisées » en capacité à vivre en logement autonome sans grande difficulté : hommes, femmes, couples, famille monoparentale :

- Public plus ou moins autonome dans la gestion quotidienne avec un soutien ponctuel
- Personnes nécessitant un lien régulier avec un référent
- Personnes dont le parcours et la situation rendent indispensable un suivi spécifique
- Personnes solvables, avec des ressources mensuelles (minima sociaux, AAH, petit salaire...), ne dépassant pas les plafonds P.L.A.I.

Les animaux ne sont pas acceptés au sein de la pension de famille.

Missions : Logement adapté avec un projet éducatif : Accompagnement à l'autonomie, développement de projets, insertion sociale, création de liens, temps d'animation sur la pension et à l'extérieur. Il y a une veille technique le week-end sous forme d'astreintes téléphoniques. La résidence est sécurisée. La pension de famille permet de travailler autour de la stabilisation de la personne, en respectant son projet de vie avec son référent.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté